

Territoire promoteur de Santé

Appel à Manifestation d'Intérêt
2025





APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2025

« *Territoire promoteur de santé* »

Préambule :

La santé se définit comme un état complet de bien-être physique, mental et social. Elle est conditionnée seulement à 15% par l'accès et la qualité du système de soins. La santé est donc grandement liée à des facteurs externes, dont 25% par les facteurs environnementaux tels que les nuisances sonores, visuelles, les températures extrêmes, la qualité du cadre de vie (habitat, équipements et services, proximité d'espaces de nature...). Un environnement et un cadre de vie de qualité déterminent ainsi le niveau de santé de chacun et favorisent la bonne santé des populations.

Par ailleurs, les santé végétale, animale et humaine sont interconnectées et par conséquent la santé des uns dépend de celle des autres. Le concept « One Health » ou « Une seule santé », tient compte de ces liens complexes dans une approche globale et intersectorielle des enjeux sanitaires.

L'Agence Régionale de Santé s'est engagée, aux côtés de la Préfecture et de la Région, dans un Projet Régionale de Santé Environnement (PRSE) pour 2023-2028. Le PRSE a pour ambition de positionner la santé et le bien-être, la préservation de l'environnement et la biodiversité au cœur des projets.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « territoire promoteur de santé », proposé par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, s'inscrit dans cette dynamique, ainsi que dans une coopération avec les partenaires experts des thématiques en lien, telles que la promotion et la prévention en santé, la biodiversité et le développement durable.

Afin de répondre à ces enjeux, il est apparu important d'accompagner les communes sur ces questions de santé et de cadre de vie. En effet, les communes ont un rôle important dans l'aménagement opérationnel du cadre de vie des habitants, mais également pour impliquer les habitants dans la création de projets favorables à la santé.

Pour aller plus loin, **vidéo de présentation AMI « Territoire promoteur de santé »** :





Contexte local :

Le diagnostic local de santé, réalisé par l'Observatoire Régional de Santé et actualisé en 2024, fait apparaître plusieurs enjeux de santé environnement sur le territoire de la Communauté urbaine, dont :

- Un vieillissement de la population, avec un isolement des personnes âgées,
- Une forte proportion de cancers et de maladies cardio respiratoires, liés à une augmentation des comportements défavorables (sédentarité, alimentation...),
- Une santé mentale dégradée, notamment chez les jeunes, et des enjeux autour des liens sociaux
- Davantage de naissances chez les moins de 20 ans et des familles plus vulnérables

Le territoire de la Communauté urbaine comporte un littoral remarquable, une zone rurale importante aux portes d'une grande ville, Le Havre. Par ailleurs, les changements climatiques en Normandie laissent prévoir des phénomènes météorologiques plus intenses et plus fréquents, ainsi des épisodes de chaleur importante.

Objet de l'AMI

Un territoire promoteur de santé va offrir à la population des conditions pour obtenir une santé optimale. Il permet de créer un environnement favorable à la santé en renforçant les décisions pour modifier les conditions de vie des individus, pour réduire les impacts négatifs et améliorer leur santé.

L'AMI a pour objectif de susciter des actions, au sein des communes, pour améliorer la santé de la population sur le versant environnement et cadre de vie.

L'AMI a vocation à :

- Accompagner la construction de projets d'aménagements favorables à la santé par les communes
- Faciliter l'accès à des financements qui viendraient soutenir les actions concrètes des communes

Destinataires :

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est à destination de l'ensemble des 54 communes du territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Les partenaires mobilisés pour accompagner les communes :

- Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
- Promotion Santé Normandie

Attendus et objectifs de l'AMI :

Un cheminement de la commune pour appliquer les notions de santé-environnement est attendu dans le cadre de l'accompagnement apporté.

Au regard des enjeux de santé identifiés sur le territoire de la Communauté urbaine, plusieurs objectifs sont déclinés :

1. Concevoir les espaces favorisant les liens sociaux, l'activité physique :

Au regard du diagnostic, l'isolement et le sentiment de solitude sont observés dans les petites agglomérations (2 000 à 20 000 habitants) et dans les quartiers prioritaires de la ville. Les personnes âgées, en particulier les femmes, sont davantage concernées par l'isolement. Or, l'organisation de l'espace urbain peut jouer un rôle sur les interactions sociales et leur nature. Les aménagements propices aux rencontres, en étant accessibles à un public varié, peuvent favoriser les liens sociaux dans une commune, un quartier.

L'emplacement des centres d'intérêt de la commune et les cheminements peuvent influencer les mobilités. L'activité physique, associée à une alimentation saine, constitue un facteur déterminant pour lutter contre les cancers et les maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité...

Ainsi, la création d'espaces favorables aux mobilités actives est bénéfique pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder à l'activité physique.

La qualité de l'environnement dans lequel la population évolue influe sur ses comportements et donc sur sa santé. Cet objectif visera donc à :

- ➔ **Développer des lieux favorisant les liens sociaux, notamment pour les personnes âgées**
- ➔ **Développer ou adapter le parcours urbain, y compris pour une population vieillissante, afin de favoriser l'activité physique.**



Source : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

2. Agir en faveur de la « désirabilité des espaces » extérieurs :

Différentes études sur la santé et l'environnement, montrent qu'avoir des espaces verts sur un territoire permet d'améliorer le cadre de vie des habitants. Les bénéfices sur la santé du contact avec la nature sont nombreux : diminution de la tension artérielle et du rythme cardiaque, qualité du sommeil, meilleure attention, réduction du stress...

Le diagnostic local de santé met en avant l'importance de l'attractivité des espaces extérieurs, la qualité et l'appropriation des lieux de nature qui se traduisent notamment par une concertation de la population.

➔ Cet objectif vise à **favoriser le contact avec la nature et à sensibiliser la population à ses bénéfices**



© N. Lemaire, 2017

Vue du jardin de la confluence à Rennes, 2017 – Photo : N. Lemaire

3. Développer des actions locales pour améliorer la qualité de vie sur les axes santé et biodiversité

Dans un contexte actuel de changement climatique, améliorer le cadre de vie sur les versants santé et biodiversité permet d'améliorer le bien-être de la population et de préserver l'environnement.

La santé-environnement recouvre tous les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par nos conditions de vie : de l'air que l'on respire au bruit que l'on perçoit, mais aussi de l'alimentation jusqu'aux matériaux d'aménagement intérieur, en passant par notre proximité à la biodiversité ou encore nos modes de déplacements.

Pour préserver la biodiversité, ces aménagements doivent être également adaptés afin d'être accueillants pour la faune et la flore.

➔ Cet objectif vise à **améliorer la qualité du cadre de vie tout en préservant la biodiversité.**



Accompagnement proposé :

L'accompagnement proposé se concrétisera par un **soutien technique en ingénierie de projet**. Ainsi, il portera essentiellement sur la méthodologie de projet : état des lieux, diagnostic, préconisations, objectifs santé et biodiversité, indicateurs de suivi et d'évaluation, ...

Des **outils**, nécessaires à la construction du projet, à la concertation seront mis à disposition des communes, ainsi que des exemples et retours d'expériences.

Les communes pourront également être orientées et mises en **lien avec des associations ou partenaires experts** pouvant répondre aux besoins de chaque projet.

Pour les communes les plus petites (moins de 5 000 habitants), des temps de coanimation dans le cadre de la concertation avec les habitants et acteurs pourront être réalisés. Il sera également possible de fournir un document de structuration du projet, formalisant les éléments méthodologiques.

L'accompagnement permettra de faciliter l'accès à des dispositifs ou des demandes de financements de droit commun en lien avec la biodiversité, le développement durable et/ou la santé.

Modalités :

- 1- Dépôt des candidatures via une lettre d'intérêt présentant succinctement un préprojet et désignant un ou plusieurs référents, représentant l'équipe projet
- 2- Sélection des préprojets par un comité réunissant plusieurs acteurs de la santé environnementale (Agence Régionale de Santé, Communauté urbaine, Promotion Santé Normandie, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable...)
- 3- Demi-journée d'information, de sensibilisation pour l'ensemble des projets retenus. Elle permettra une acculturation aux différents concepts, en portant une attention particulière à la santé, de préciser les attendus, conforter les projets envisagés ou d'apporter des ajustements éventuels.
- 4- Tout projet retenu se verra proposer un accompagnement en ingénierie de projets financé par l'ARS. Il sera proportionnel selon le niveau de structuration des services de chaque commune ou selon l'envergure du projet.
- 5- Une évaluation de l'accompagnement sera à réaliser par les communes accompagnées, à court terme et à long terme (année N+1, +2...).

Calendrier :

Concernant le calendrier prévisionnel, voici les dates clés à retenir :

- **Novembre 2024 : sensibilisation à l'Urbanisme Favorable à la Santé**, à destination des élus et agents des collectivités, format balade sensible
- **30 Janvier 2025 : envoi de l'AMI « Territoire promoteur de santé »** aux 54 communes du territoire
- **28 Février 2025 : date limite pour le retour des lettres d'intérêt** par les communes

- **Début Mars : Comité Technique partenarial de sélection.** Sélection des projets, identification des partenariats éventuels.
- **Vendredi 28 Mars, après-midi : premier temps d'accompagnement, en collectif,** avec les référents ou équipes projet de chaque commune. Présentation des concepts, de la démarche en prévention santé environnement.
- **Avril à Novembre : accompagnement individuel** en ingénierie de projet, comprenant deux visites sur sites (état des lieux, concertation...) et deux réunions en distanciel (ajustements possibles selon l'ampleur du projet).
- **Décembre : évaluation** de l'accompagnement et évaluation à distance des projets accompagnés (N+1, N+2...), indicateurs santé.

Critères de sélection :

Les projets seront retenus selon les **critères de sélection** suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION
1. Lettre d'intérêt argumentée répondant à au moins un enjeu/objectif santé du territoire
2. Consolidation ou développement de partenariats
3. Respect du calendrier décrit dans l'AMI
4. Constitution d'une équipe projet
ATTENTION PARTICULIÈRE
1. Prise en compte de l'activité physique, des mobilités pour les personnes âgées
2. Prise en compte du bien-être psychique / des liens sociaux
3. Prise en compte de la désirabilité des espaces
4. Prise en compte de la biodiversité
TOTAL DE POINTS

Modalités de suivi et d'évaluation :

Il sera demandé aux communes **un bilan d'évaluation** à l'issue de leur projet. Les référents seront également recontactés ultérieurement pour une évaluation d'impact (évaluation à distance année N+1, N+2...).

Informations pratiques :

Pour en savoir plus, ou pour pouvoir poser des questions avant de candidater, vous pouvez prendre contact avec le service Santé au : 02 35 22 25 11

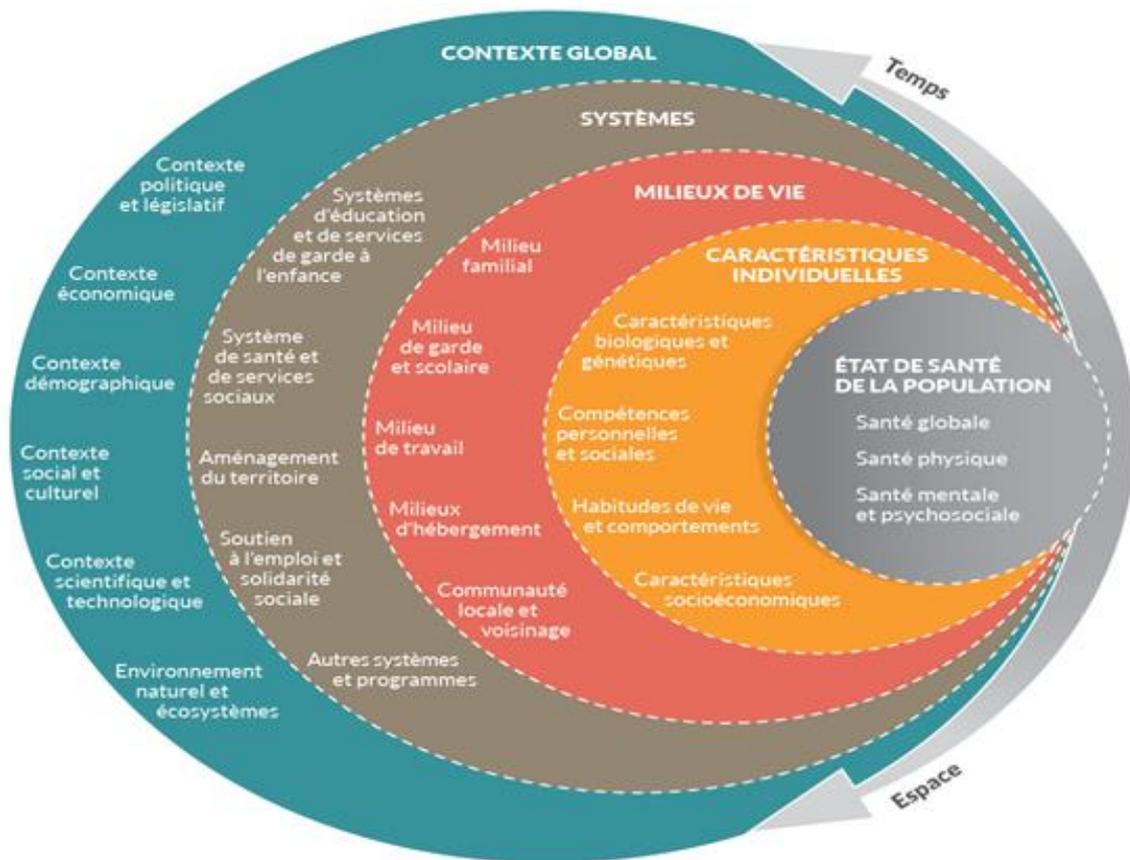


ANNEXES

ANNEXE 1 : Définitions des termes

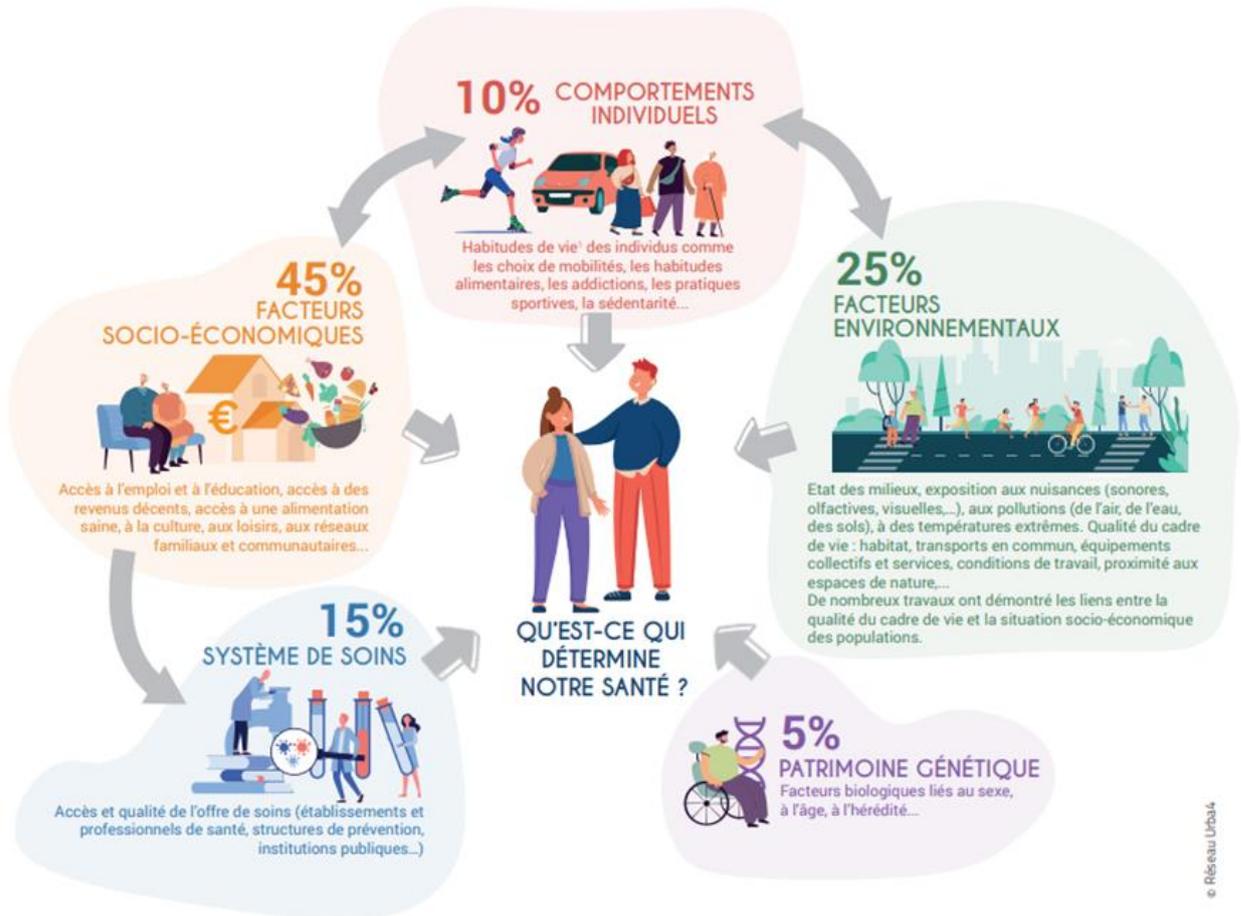
- **Déterminants de santé**

D'après l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), « Les déterminants de la santé représentent l'ensemble des facteurs individuels et collectifs, socio-économiques et environnementaux qui vont influencer l'ensemble des conditions de santé et de bien-être de la population. ».



Source : Ministère de la santé et des services sociaux de Québec

Notre santé est déterminée seulement à 15% au système de soins et pour 85% à des facteurs externes, dont 25% de facteurs environnementaux.



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010. Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

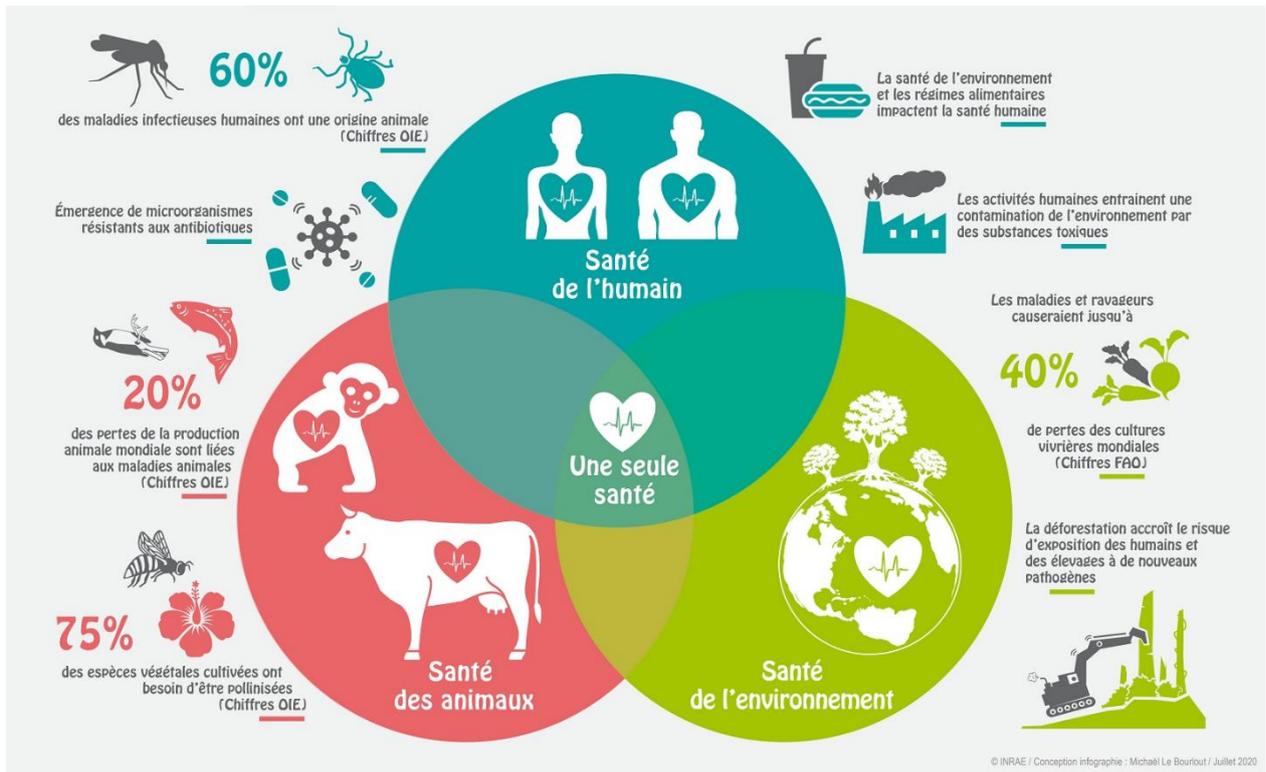
- **Environnement favorable à la santé**

Un environnement favorable à la santé crée, continuellement, par son aménagement, son attractivité et sa qualité de vie, des conditions propices à l'amélioration de l'état de santé de sa population de manière équitable et prospère. Il s'appuie sur les déterminants de la santé et se construit avec, par et pour tous afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

- **Une seule santé – « One Health »**

Ce concept, initié au début des années 2000, fait suite à la recrudescence et à l'émergence de maladies infectieuses, en raison notamment de la mondialisation des échanges. Selon l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE), il repose sur un principe simple, selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement.

Les organismes vivants et les écosystèmes sont interconnectés et la santé des uns dépend de celle des autres. « One Health » ou « Une seule santé » en français, tient compte de ces liens complexes dans une approche globale des enjeux sanitaires. Celle-ci inclut la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine.



Source INRAE, juillet 2020



ANNEXE 2 : Plan Régional Santé Environnement – Normandie 2023-2028 (PRSE 4)

L'Agence Régionale de Santé s'est également engagée, aux côtés de la Préfecture et de la Région, dans un Projet Régionale de Santé Environnement (PRSE) pour 2023-2028. En effet, un environnement et un cadre de vie de qualité déterminent le niveau de santé de chacun et favorisent la bonne santé des populations. Le PRSE a pour ambition de positionner la santé et le bien-être, la préservation de l'environnement et la biodiversité au cœur des projets. Quatre axes ont été définis :

- Axe 1 : réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes
- Axe 2 : renforcer l'action en santé environnement menée par les collectivités dans les territoires
- Axe 3 : prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé »
- Axe 4 : informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien

ANNEXE 3 : Quelques exemples concrets



Zones piétonnes



Parcs & espaces verts



Pistes cyclables



Jardins communautaires



Bancs et aires de repos

HIPPOCRATE
DEVELOPPEMENT



Source : Céréma, « La nature en ville »



ANNEXE 4



Appel à Manifestation d'Intérêt
« Territoire promoteur de santé »

Lettre d'intérêt

INFORMATIONS DU PORTEUR DE PROJET

Commune :

Contacts : Identification du ou des référents en charge du projet (équipe projet)

Nom : *Prénom :*

Fonction :

Téléphone : *Courriel :*

Nom : *Prénom :*

Fonction :

Téléphone : *Courriel :*

Nom : *Prénom :*

Fonction :

Téléphone : *Courriel :*

CONTEXTE DU PROJET ENVISAGÉ

--

DESCRIPTIF DU PROJET

Nom du projet :	
OBJECTIF(s)	
DESCRIPTION du projet	
MOYENS POUR RÉPONDRE AU PROJET (Financiers, humains, matériels, etc.)	



PUBLIC CIBLE DU PROJET

- Jeunes Adultes
- Personnes âgées Parents
- Publics vulnérables / en difficultés socio-économique

Précisez : _____

Tout public

autres, précisez : _____

LOCALISATION, LIEU DE MISE EN OEUVRE

INTÉRÊT PORTÉ À L'AMI